Question René Thomet **N° 835.05**
concernant la politique de formation à l'école du personnel soignant EPS

Question

Au mois de février, nous apprenions que les techniciens en salle d'opération (TSO) ne seraient plus formés à Fribourg. Il serait question d'économies substantielles à réaliser.

Pourtant, cette formation avait été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés suite à une analyse réalisée par la DSAS en 1990.

La politique de formation de l'EPS ne serait-elle dictée que par des arguments financiers ?

Je demande donc au Conseil d'Etat :

1. Quel est le coût annuel par étudiant des formations : infirmier francophone, infirmier germanophone, TSO, assistant en soins et santé communautaire ?
2. Quelle est la situation des TSO, actuellement sur le marché du travail ?
3. Les établissements de soins ont-ils été ou vont-ils être associés à la définition de la politique de formation, plus particulièrement en cas d'abandon de la formation ?
4. Faut-il s'attendre à d'autres suppressions (les aides-soignantes par exemple) ?
5. Quelles sont les conséquences de cette nouvelle politique sur le personnel ; notamment, quelle est l'évolution des absences maladie dans le courant de ces trois dernières années ?

Le 11 mai 2005

Réponse du Conseil d'Etat

A l'instar de l'ensemble du système de formation en Suisse, les écoles du domaine de la santé vivent des transformations importantes. L'Ecole du personnel soignant de Fribourg (EPS) est ainsi confrontée depuis quelques années à des mutations qui concernent toutes les formations qu'elle offre. Les deux niveaux de diplôme d'infirmier/ère (niveau I et II) ayant été supprimés au profit d'une formation au niveau tertiaire, le canton de Fribourg s'est engagé, de concert avec les autres cantons romands, dans la création d'une HES santé. En parallèle, suite à la modification de la Constitution fédérale et le passage de l'ensemble de la formation professionnelle dans la sphère des compétences fédérales, le CFC de l'assistant-e en soins et santé communautaire a été mis sur pied tandis que le certificat de l'aide-soignant-e, reconnu par la Croix-Rouge Suisse, est appelé à disparaître à l'horizon 2008.

La formation des TSO n'est pas directement touchée par ces changements, car elle reste située au niveau d'école supérieure (ES). Toutefois, les modifications de la formation des infirmiers/ères exercent également des influences sur son organisation. La décision d'offrir une filière TSO à l'EPS de Fribourg a été prise en 1995 avec l'idée de profiter au maximum des synergies avec le programme en soins infirmiers. La première volée de 8 élèves a commencé les études en 1996 et les premiers diplômes ont été décernés en 2000 à 4 personnes. De 1996 à 2004, en 9 volées, 88 personnes ont commencé la formation, 27 diplômes ont été délivrés en 5 promotions (2000 à 2004), 4 étudiantes devraient être diplômées en juin 2005 et 24 sont encore en formation, dont 7 ont été transférées à Lausanne.

Il s'agissait donc toujours d'une formation à petit effectif qui était possible grâce à la collaboration avec les autres filières de l'EPS. Dès 2001, le passage de la formation de l'infirmier/ère au niveau HES, tandis que la formation TSO a été placée au niveau ES, a introduit une séparation des deux programmes, séparation exigée par les directives de la HES-S2. Ce changement a modifié profondément la situation de la section TSO dont le curriculum devait être réaménagé. Des ressources supplémentaires étaient indispensables, le nombre d'étudiants restant limité par la disponibilité des places de stage dans les blocs opératoires des hôpitaux et le nombre restreint de candidats.

Etant donné le développement de la filière TSO à Lausanne et sur la base de ces constats, un accord a été signé avec le canton de Vaud en vue d'un regroupement progressif de l'ensemble de la filière TSO à l'Ecole supérieure de la santé de Lausanne (ESSanté). Le site de Lausanne a en effet l'avantage, d'une part, d'être à proximité d'un hôpital universitaire et, d'autre part, de disposer d'un centre de formation de niveau école supérieure proposant trois filières de formation (TSO, 2 types de laborantin-e médical-e). Le Grand Conseil vaudois a voté récemment le crédit pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école de chimie où l'ESSanté devrait s'installer à l'automne 2006. Le 31 janvier 2005, le Conseil d'Etat a pris la décision de fermer progressivement la section TSO à l'EPS. Les étudiant-e-s de 1ère année ont pu rejoindre immédiatement l'ESSanté tandis que l'EPS assure la fin de la formation des volées précédentes. Suite à l'accord avec notre canton, le canton de Vaud a également ouvert une filière d'études en cours d'emploi.

Au niveau des ressources humaines, le transfert des enseignant-e-s vers d'autres sections de l'EPS et les départs des personnes avec un contrat limité dans le temps ont absorbé jusqu'à présent la baisse d'activité de la section TSO. Une suppression de poste est en cours. Les ressources ainsi libérées permettent de pallier à l'augmentation des besoins des autres filières sans demande de nouveaux postes au budget 2006.

Ces éléments étant précisés, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions.

1. Depuis l'année 2003, l'EPS a introduit la comptabilité analytique afin de satisfaire aux exigences de la HES-S2 en l'étendant à toutes les filières de l'école. Les résultats de l'année 2004 indiquent les coûts par étudiant suivants pour les différentes formations :

Infirmier/ère HES :	27'761 francs
TSO :	37'389 francs (30'390 pour le programme en emploi et 44'388 pour celui à plein-temps)
Aide-soignant-e :	19'398 francs
Assistant-e en soins et santé communautaire :	25'093 francs (18'000 prévu en 05 avec les 3 années complètes).

La comptabilité analytique mise en place au niveau des HES ne prévoit pas une analyse des coûts séparée entre les formations en allemand, en français ou bilingue. Toutefois, en 2003, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a demandé qu'une telle analyse soit effectuée. Il en est ressorti que, pour un coût moyen de la formation d'infirmier/ère HES de 28'497 francs par étudiant, le programme en français revenait à 25'758 francs par étudiant, tandis que celui en allemand nécessitait 35'866 francs par étudiant.

Le coût de la filière en langue allemande a été donc sensiblement plus élevé que celui de la filière francophone, ceci en raison du faible effectif. En effet, en 2003, le nombre pondéré des étudiants de langue allemande a été de 48.75, tandis que les étudiants francophones ont été au nombre de 166. Même si le nombre des débutants de langue allemande augmente chaque année (6 en 2002 ; 13 en 2003 et 16 en 2004), une collaboration avec le canton de Berne s'impose. Ainsi, une représentante fribourgeoise participe au groupe de travail qui élabore le programme HES santé des cantons de

Berne, Zurich et St Gall. Dans le cadre de la HES-S2, des synergies avec la formation de langue allemande en Valais sont aussi développées.

2. Dans le canton de Fribourg, les TSO sont employé-e-s dans les blocs opératoires de l'Hôpital cantonal, de l'Hôpital Sud fribourgeois, des Hôpitaux des districts du Lac et de la Singine, ainsi que des trois cliniques de Fribourg. Actuellement, une offre d'emploi à Riaz est ouverte.

   Le regroupement de la formation des TSO à Lausanne ne devrait pas péjorer la situation de disponibilité du personnel qualifié, car il est neutre de point de vue du nombre total des places de formation. Les hôpitaux du canton continueront d'ailleurs à être sollicités pour des places de stage. Ils auront aussi la possibilité d'envoyer à Lausanne des personnes pour une formation en cours d'emploi que l'ESSanté offre suite à l'accord avec le canton de Fribourg.

3. Les milieux professionnels sont associés depuis toujours aux réflexions et décisions concernant la formation à l'EPS. Ils sont représentés au sein du Conseil de direction de l'école où 7 membres sur 12 sont issus des institutions sanitaires fribourgeoises. Toutes les questions importantes concernant les formations sont soumises au Conseil. Ainsi, la situation de la section TSO a été à l'ordre du jour de sa séance de novembre 2004 et le Conseil a donné son préavis avant la décision du Conseil d'Etat. Dans l'accord signé entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg et le Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, il est prévu que, dès 2006, des représentants du canton de Fribourg, en particulier des employeurs, puissent siéger au Conseil de l'Ecole Supérieure vaudoise.

   Les Directions de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la santé et des affaires sociales ont également formé un groupe de travail interdirectionnel, la commission d'intégration des nouvelles professions. Cette plate-forme des employeurs et responsables des institutions de soins préfigure l'organisation du monde du travail (ORTRA) selon la loi sur la formation professionnelle.

   Pour ces différentes filières, l'Ecole du personnel soignant réunit régulièrement les responsables des différents lieux de la pratique professionnelle et adapte son offre de formation aux besoins exprimés. Ainsi, des réunions ont lieu chaque année avec les employeurs et responsables infirmiers. La rencontre du 2 juin dernier, consacrée à la filière HES, a réuni 120 personnes. Pour la section d'aides-soignant-e-s, chaque année 50 personnes participent aux échanges et informations. Pour le CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, deux séances par année sont organisées. Indépendamment des séances périodiques, le responsable des stages est de manière permanente en relations avec les milieux de la pratique.

4. La suppression de la formation des aides-soignant-e-s est effectivement prévue pour 2008. Le certificat d'aide-soignant-e bénéficie d'une reconnaissance de la Croix-Rouge qui, suite à l'inclusion des formations santé dans la sphère des compétences fédérales, a prévu sa suppression en 2008.

   Le Conseil d'Etat a pris un arrêté le 22 mars 2005 sur les formations professionnelles santé-social du secondaire II qui prévoit la fin de la formation des aides-soignant-e-s pour 2008. Une formule de remplacement, en principe sous forme de reconnaissance et validation d'acquis et d'offre de modules de formation pour l'obtention du CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire, voire d'assistant-e socio-éducatif sera mise en place. La loi fédérale sur la formation professionnelle envisage la création, à part le CFC, d'un niveau de formation intermédiaire, l'attestation fédérale de formation professionnelle en deux ans.

5. La restructuration complète du système de formation qui est en cours depuis 200l a nécessité la mise en place de nouvelles filières, tout en menant à leur terme les

programmes précédents. Même si toutes les transformations ont été organisées progressivement, sans aucun licenciement et en valorisant les compétences des collaborateurs et collaboratrices, cette période de mutation, qui n'est pas encore totalement achevée, a été délicate et complexe pour tous les collaborateurs et collaboratrices de l'EPS.

Selon la filière, les enseignant-e-s ont dû redéfinir leur fonction. Les maîtres et maîtresses professionnel-le-s enseignent désormais à une population de jeunes adultes et doivent relever le défi de mettre en place un nouveau métier, celui d'ASSC. Les professeur-e-s et les chargé-e-s de cours HES doivent construire le programme de niveau HES et se former aux missions nouvelles, soit la recherche appliquée, les prestations de services et la formation post-grade. La visite de la Commission fédérale de reconnaissance des diplômes HES du 23 mai dernier a relevé les compétences et l'enthousiasme des professeur-e-s de Fribourg.

Pour accompagner le personnel dans ces changements, des moyens ont été mis en place, tels que supervision, réflexion d'équipe et appuis externes. Malgré cela, pour certains, les remises en question, le volume de travail, le rythme soutenu, ainsi que leur vécu personnel ont eu des répercussions sur leurs aptitudes et leur adaptation à la nouvelle situation. Cela s'est traduit par des absences plus fréquentes et plus longues dans les années 2003 et 2004. En 2005, la situation s'est rétablie, les personnes absentes ayant repris leur travail. A l'heure actuelle, le taux d'absences maladie est comparable à celui d'autres institutions.

Fribourg, le 28 juin 2005